



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
8 août 2007
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2007

10-14 septembre 2007, New York

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Projet de descriptif de programme de pays pour le Costa Rica

Assistance proposée : Cinq millions de dollars dont
2,5 millions à prélever sur les
ressources ordinaires et 2,5 millions
à financer à l'aide de cofinancements
et/ou d'autres ressources, notamment
des ressources ordinaires

Période du programme : Cinq ans (2008-2012)

Cycle de l'assistance : Troisième

Catégorie sur la base de la décision 2005/13 : B

Assistance proposée par domaine de base du programme

(En millions de dollars)

| | <i>Ressources ordinaires</i> | <i>Autres ressources</i> | Total |
|---|----------------------------------|------------------------------|--------------|
| Santé procréative | 1,10 | 1,4 | 2,50 |
| Population et développement | 0,60 | 0,5 | 1,10 |
| Égalité des sexes | 0,55 | 0,6 | 1,15 |
| Coordination du programme et assistance | 0,25 | – | 0,25 |
| Total | 2,50 | 2,5 | 5,00 |



I. Analyse de la situation

1. La population du Costa Rica, estimée à 4,4 millions de personnes en 2006, s'accroît à un rythme annuel de 1,7 %. La population autochtone représente 1,7 % du total. La population d'origine africaine compte pour 1,9 % du nombre total d'habitants et les personnes nées à l'étranger (dont 75 % ont immigré du Nicaragua) forment 8 % de la population.

2. Depuis les années 80, le Costa Rica a enregistré des progrès économiques notables, mais les inégalités se sont creusées et la pauvreté persiste. Le taux de pauvreté était de 20,2 % en 2006, soit légèrement plus que les 20 % enregistrés en 2002. En outre, 5,3 % de la population vit dans la pauvreté extrême, cette situation étant liée au sexe, à l'âge et à l'implantation géographique.

3. Le Costa Rica est à une étape avancée de sa transition démographique. L'accélération du vieillissement de sa population est problématique compte tenu du niveau de pauvreté des personnes âgées, de la faible participation aux régimes de retraite et des besoins de services de soins de santé pour les personnes âgées.

4. La population compte un nombre important de jeunes. Il est donc nécessaire d'investir davantage dans le capital humain et de mettre en place un modèle de développement profitant à tous. Les taux de scolarisation sont certes élevés, mais la qualité de l'enseignement et l'accès à celui-ci doivent être améliorés. Deux tiers des jeunes ne finissent pas le cycle d'enseignement secondaire et ils sont nombreux à pointer au chômage.

5. Le taux de fécondité a baissé, passant de 3,7 enfants par femme en 1985 à 1,9 en 2006. En 2004, il était de 4,1 chez les femmes autochtones. En 2005, la fécondité des femmes âgées entre 15 et 19 ans était de 67 naissances pour 1 000 femmes. Dans ce groupe d'âge, la fécondité a baissé au cours des 10 dernières années, mais plus lentement que pour les autres groupes d'âge. En 2005, 20,7 % des nouveau-nés étaient mis au monde par des mères adolescentes. Des stratégies plurisectorielles doivent être mises en place pour régler ce problème.

6. En 2005, le taux de mortalité maternelle était de 39 décès pour 100 000 femmes. Quatre-vingt cinq pour cent des décès maternels auraient pu être prévenus avec un meilleur accès aux services de soins et une meilleure qualité des soins obstétricaux. La lutte contre la mortalité maternelle, notamment chez les pauvres, doit faire l'objet d'une attention prioritaire.

7. L'incidence du VIH a augmenté au cours des 10 dernières années, notamment parmi les femmes et les adolescents. La catégorie des 15-24 ans représentait 43,3 % des cas de VIH enregistrés en 2005. Les services de soins et d'informations liés au VIH privilégient l'aspect biologique et font peu de place à la prévention et aux dimensions culturelles de la sexualité. Les personnes atteintes continuent de souffrir de discrimination et de réprobation sociale.

8. Le Costa Rica a accompli de grands progrès en matière d'égalité des sexes, notamment en ce qui concerne l'élaboration de politiques publiques soucieuses des droits des femmes. Ces politiques ne sont cependant pas appliquées comme il se doit et les femmes continuent de souffrir de l'inégalité dans les sphères publique et privée. Elles sont plus exposées à la pauvreté que les hommes et ont moins de chances d'accéder à des revenus élevés. Les autorités doivent également agir plus efficacement face aux violences dont elles sont victimes.

II. Coopération passée et enseignements tirés

9. La coopération entre le FNUAP et le Gouvernement a été lancée en 1983. Au cours des 10 dernières années, le Fonds a agi en s'appuyant sur un cadre de coopération essentiellement financé au moyen de ressources ordinaires.

10. Le précédent programme du FNUAP avait adopté une démarche basée sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes. Il avait ainsi contribué à atteindre les objectifs ci-après : a) l'élaboration de politiques publiques et de législations concernant l'éducation sexuelle, l'égalité des sexes, le VIH et le sida, les jeunes et les personnes âgées; b) la promotion des droits en matière de procréation et de la prévention du VIH dans l'éducation scolaire et non scolaire et c) l'élaboration d'un modèle particulier pour les adolescents dans le cadre du système national de sécurité sociale.

11. Le FNUAP a établi des partenariats stratégiques avec des institutions et des organisations traditionnelles ou non, y compris des organisations religieuses, dans le but de lancer des actions touchant à l'égalité des sexes, la santé procréative, le VIH et les rôles et responsabilités des hommes et des pères. Ce faisant, le Fonds s'est efforcé de créer des synergies entre les divers acteurs concernés.

12. Parmi les principaux enseignements tirés de l'application du précédent programme, on citera notamment les suivants : a) les partenaires non traditionnels ont fait preuve de réceptivité, d'engagement et d'efficacité; b) les actions de plaidoyer sont plus efficaces lorsqu'elles impliquent des partenaires divers; c) les projets ayant des dimensions culturelles et religieuses ont eu un impact plus grand; d) il est important de créer des synergies avec les partenaires, de manière à établir des cadres conceptuels et programmatiques permettant de faire face aux problèmes concernant les jeunes, l'égalité des sexes et le rôle des hommes; e) les programmes gagnent en efficacité lorsqu'ils aident les citoyens dans leurs exigences de services sociaux et lorsque des partenariats sont créés avec les parlementaires, les organisations de la société civile et d'autres acteurs importants.

13. Au nombre des problèmes sur lesquels il faut se pencher, on citera notamment : a) la nécessité d'étoffer la collaboration avec les organisations de la société civile afin de renforcer leur participation à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions; b) la diffusion d'informations accessibles et récentes sur la population et le développement et la santé procréative, celles-ci devant être ventilées par âge, sexe et groupe ethnique; c) l'élaboration de stratégies novatrices destinées à renforcer les connaissances sur la santé en matière de sexualité et la santé et les droits en matière de procréation; d) l'établissement de partenariats avec le Gouvernement aux niveaux national et infranational; e) la collaboration avec les peuples autochtones, les personnes d'origine africaine et les populations d'immigrés afin de répondre à leurs besoins en tenant compte de leurs spécificités culturelles.

III. Programme proposé

14. Le FNUAP a élaboré le programme proposé dans le cadre d'un processus participatif et consultatif auquel ont été associés des institutions publiques et des représentants de la société civile. Basé sur une analyse démographique, il tient compte des priorités établies dans le bilan commun de pays et le Plan-cadre des

Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Le FNUAP a harmonisé son cycle de programme avec ceux du PNUD et de l'UNICEF.

15. Le programme contribue aux objectifs de développement national ci-après : a) la réduction de la pauvreté et des inégalités; b) l'amélioration de la couverture et de la qualité des services sociaux, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation; c) le renforcement des institutions publiques; d) la promotion des droits de l'homme; e) la promotion de l'égalité des sexes et de l'égalité entre les générations.

16. Les interventions tiendront compte des enseignements tirés et des pratiques de référence de façon à garantir la viabilité du programme et la montée en cadence progressive de la programmation du Gouvernement. Le programme prévoit de renforcer la coordination avec les pouvoirs publics, notamment le Ministère de la planification nationale et de l'économie de façon à harmoniser les interventions avec le plan de développement national.

17. Les stratégies du programme seront centrées sur le plaidoyer, le renforcement des capacités nationales et les partenariats, ainsi que sur l'application des principes d'égalité des sexes et des droits de l'homme.

Composante santé procréative

18. Les résultats escomptés de la composante santé procréative sont les suivants : a) capacités institutionnelles renforcées aux niveaux national et local en matière de conception, d'exécution et d'évaluation de politiques publiques pertinentes profitant à tous, participatives et équitables; b) participation accrue des citoyens à l'application et au suivi des droits et des devoirs individuels et collectifs.

19. Les résultats escomptés de cette composante dans le programme de pays sont : a) les institutions nationales garantissent aux citoyens leurs droits concernant la santé en matière de sexualité et de santé procréative; b) la société civile, notamment les immigrés, les jeunes et les peuples autochtones, sont en mesure de faire prévaloir leurs droits en matière de procréation.

20. *Produit 1 : les institutions publiques sont en mesure d'élaborer des méthodologies d'information, d'éducation et de formation concernant la santé en matière de sexualité et de procréation, y compris la prévention du VIH et du sida.* Le FNUAP apportera un appui : a) aux actions de sensibilisation, d'éducation et de diffusion d'informations aux responsables gouvernementaux et aux fournisseurs de services; b) aux organisations de la société civile, notamment celles qui s'intéressent aux jeunes, en les aidant à élaborer des stratégies d'accès et de diffusion des informations sur les droits en matière de procréation et la santé en matière de sexualité et de procréation.

21. *Produit 2 : les institutions nationales disposent de capacités accrues pour améliorer la qualité et l'accessibilité aux services de santé procréative, notamment des groupes défavorisés.* Cet objectif sera atteint par : a) la concertation et le plaidoyer en vue d'améliorer les services de santé en matière de sexualité et de procréation, notamment en ce qui concerne le dépistage précoce du cancer, et la participation des hommes à ces actions; b) la promotion de services publics assurant des prestations de grande qualité en faveur des groupes défavorisés tels que les peuples autochtones, les immigrés et les personnes vivant dans la pauvreté; c) le renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité des produits de santé

procréative; d) l'appui à l'élaboration d'une enquête sur la fécondité et la santé procréative et l'utilisation des données recueillies; e) la mise en place d'un modèle intégré de soins de santé pour les adolescents.

22. *Produit 3 : la société civile est en mesure d'améliorer et de faire appliquer la législation relative à la santé en matière de sexualité et de procréation, y compris la prévention du VIH et du sida.* Cet objectif sera atteint par : a) une aide aux réseaux des organisations de la société civile, notamment les organisations de jeunes, afin de leur permettre de participer à la concertation concernant la santé procréative, y compris la prévention du VIH et du sida; b) l'assistance technique aux organisations de la société civile en matière de plaidoyer et de planification stratégique dans le domaine de la santé procréative.

Composante population et développement

23. Cette composante contribuera à la réalisation des objectifs du PNUAD relatifs : a) au renforcement des capacités des institutions publiques et de la société civile en vue de créer les conditions d'un développement humain durable et équitable profitant à tous; b) à l'élaboration de politiques publiques participatives et équitables.

24. Les deux résultats attendus du programme de pays en ce qui concerne cette composante sont : a) les institutions nationales produisent, analysent et diffusent des données démographiques servant aux politiques publiques; b) les organisations de la société civile accèdent à des informations de grande qualité sur les questions de population et de développement et peuvent mener des actions de plaidoyer reposant sur des données probantes.

25. *Produit 1 : les capacités institutionnelles sont renforcées afin de produire, de collecter et d'analyser des informations sur les liens entre population et développement aux fins de concevoir, mettre en œuvre et suivre des politiques publiques de lutte contre la pauvreté et de santé en matière de sexualité et de procréation.* Cet objectif sera atteint par : a) l'appui à l'élaboration d'une enquête sur la fécondité et la santé procréative; b) l'appui technique aux organismes de recherche; c) la promotion de l'utilisation de données aux fins de l'élaboration et de l'exécution des politiques; d) la promotion de l'utilisation de variables sociodémographiques en tant que facteurs déterminants de l'investissement social.

26. *Produit 2 : la participation des citoyens est renforcée afin d'améliorer l'accès à l'information sur les questions concernant la population et le développement.* Cet objectif sera atteint par : a) l'appui aux actions de sensibilisation et d'information en vue d'élargir l'accès des citoyens à l'information sur les questions concernant la population et le développement; b) la promotion de la participation des citoyens à l'élaboration des politiques.

Composante égalité des sexes

27. La composante égalité des sexes contribue à la réalisation des objectifs du PNUAD relatifs : a) au renforcement des capacités des institutions publiques et de la société civile en vue de créer les conditions d'un développement humain durable et équitable profitant à tous; b) à l'adoption et au renforcement des pratiques socioculturelles qui favorisent et légitiment les relations équitables et non discriminatoires.

28. Les résultats attendus de la composante égalité des sexes sont : a) les politiques et programmes nationaux contribuent à l'application de la législation sur l'égalité et l'équité entre les sexes; b) les femmes et les organisations de la société civile définissent des pratiques favorisant l'égalité et l'équité entre les sexes.

29. *Produit 1 : les institutions nationales et locales renforcent leurs capacités d'élaboration et d'exécution des politiques et programmes relatifs à l'égalité et l'équité entre les sexes et de prévention et de lutte contre la violence à l'égard des femmes.* Cet objectif sera atteint par : a) l'appui à l'exécution de la politique nationale d'égalité et d'équité entre les sexes, l'accent étant mis sur les droits en matière de procréation et l'autonomie économique des femmes; b) la promotion des rôles productifs et de procréation des femmes dans le cadre de la lutte contre la pauvreté; c) l'appui à l'action de lutte et de prévention de la violence à l'égard des femmes.

30. *Produit 2 : les institutions nationales renforcent leurs capacités d'analyse de l'inégalité entre les sexes dans la conception des plans et dans la planification budgétaire et statistique.* Cet objectif sera atteint par : a) le renforcement des capacités des institutions publiques fournissant des analyses sur l'inégalité entre les sexes, y compris la budgétisation tenant compte de l'égalité entre les sexes et l'élaboration de statistiques tenant compte des disparités entre sexes, et l'octroi à ces institutions d'une assistance technique; b) la promotion de l'utilisation de données ventilées par sexe aux fins de l'élaboration et du suivi des politiques publiques.

31. *Produit 3 : les organisations de femmes et de la société civile sont renforcées et sont en mesure de participer à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques et à promouvoir l'égalité et l'équité entre les sexes.* Cet objectif sera atteint par : a) l'appui aux institutions publiques en matière d'élaboration et d'application des lois et d'exécution des politiques et programmes touchant à l'égalité et l'équité entre les sexes et par la prévention et la lutte contre la violence faite aux femmes; b) le renforcement de la participation des citoyens à la promotion de leurs droits fondamentaux, notamment leurs droits en matière de procréation.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

32. L'exécution du programme relèvera des autorités nationales. Il sera fait usage, dans la mesure du possible, de l'approche harmonisée des transferts d'espèces. Le Gouvernement et le FNUAP procéderont à des examens annuels du programme de pays. Le FNUAP participera en outre à l'examen à mi-parcours du PNUAD. Une commission composée de représentants des institutions publiques, du FNUAP et des organisations de la société civile se réunira une fois par an au moins pour se pencher sur l'exécution du programme.

33. Le bureau de pays du FNUAP s'emploiera à renforcer la coordination et la collaboration entre les institutions publiques et les organisations de la société civile et à tirer parti de leurs avantages comparatifs respectifs dans l'exécution du programme. Le Costa Rica deviendra un bureau conjoint modèle des Nations Unies conformément aux recommandations de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Une assistance technique sera fournie par des consultants locaux et des conseillers du FNUAP.

34. Le bureau de pays du Costa Rica compte un directeur non résident établi au Nicaragua, un représentant assistant et des fonctionnaires administratifs et d'appui, conformément à la structure approuvée pour les bureaux de pays. Le FNUAP affectera des ressources au programme pour engager du personnel local en vue de renforcer l'exécution du programme. Il s'emploiera également à mobiliser des ressources supplémentaires auprès des donateurs et d'organisations publiques et privées.

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Costa Rica

Priorités nationales : a) Politique publique; b) participation des citoyens

Résultats attendus du PNUAD : D'ici à 2012 : a) capacités institutionnelles renforcées aux niveaux national et local en matière de conception, d'exécution et d'évaluation de politiques publiques pertinentes, profitant à tous, participatives et équitables, basées sur une approche favorisant les droits de l'homme; b) participation accrue des citoyens à l'application et au suivi des droits et devoirs individuels et collectifs et à l'influence sur la prise de décisions et les politiques publiques, notamment parmi les franges et groupes vulnérables

| <i>Composantes du programme</i> | <i>Résultats attendus, indicateurs de résultats, points de référence et cibles du programme de pays</i> | <i>Produits, indicateurs d'exécution, points de référence et cibles du programme de pays</i> | <i>Partenaires</i> | <i>Montants indicatifs des ressources nécessaires par composante du programme</i> |
|---------------------------------|---|---|---|---|
| Santé procréative | <p>Produit 1 :</p> <p>Les institutions nationales garantissent aux citoyens leurs droits à la santé en matière de sexualité et de procréation.</p> <p>Indicateur de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de politiques et de programmes nationaux institutionnels tenant compte des droits fondamentaux liés à la santé en matière de sexualité et de procréation <p>Produit 2 :</p> <p>La société civile, notamment les immigrants, les jeunes et les peuples autochtones sont en mesure de faire prévaloir leurs droits en matière de santé procréative.</p> <p>Indicateur de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'organisations participant aux processus de prise de décisions liés aux droits en matière de procréation | <p>Produit 1 :</p> <p>Les institutions publiques sont en mesure d'élaborer des méthodologies d'information, d'éducation et de formation concernant la santé en matière de sexualité et de procréation, y compris la prévention du VIH et du sida.</p> <p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'institutions ayant bénéficié d'une assistance technique • Nombre d'organisations de jeunes en mesure d'accéder à l'information et de l'analyser <p>Produit 2 :</p> <p>Les institutions nationales sont mieux à même d'améliorer la qualité et l'accès aux services de santé procréative, notamment aux groupes vulnérables.</p> <p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de fonctionnaires formés • Nombre d'institutions contribuant à la mise en œuvre du modèle intégré de soins de santé pour les adolescents <p>Produit 3 :</p> <p>La société civile est en mesure d'améliorer et de faire appliquer la législation relative à la santé en matière de sexualité et de procréation, y compris la prévention du VIH et du sida.</p> <p>Indicateur de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'organisations de la société civile bénéficiant d'un appui pour participer à la concertation sur les politiques | <p>Ministères de la santé et de l'éducation; gouvernance; police et sécurité publique; Conseil national de la jeunesse; Fonds de la sécurité sociale et Bureau du Médiateur</p> <p>Organisations de jeunes et de femmes; Organisations non gouvernementales (ONG) actives dans la prévention du VIH; Forum de l'immigration</p> | <p>2,5 millions de dollars (1,1 million de dollars prélevé sur les ressources ordinaires et 1,4 million de dollars sur d'autres ressources)</p> |

Priorités nationales : a) Modèle de développement profitant à tous, durable et équitable; b) politiques publiques; c) participation des citoyens

Résultats attendus du PNUAD : D'ici à 2012 : a) capacités renforcées et capacité des organismes publics et de la société civile de créer les conditions d'un développement humain profitant à tous, durable et équitable; b) élaboration de politiques publiques participatives et équitables

| <i>Composantes du programme</i> | <i>Résultats attendus, indicateurs de résultats, points de référence et cibles du programme de pays</i> | <i>Produits, indicateurs d'exécution, points de référence et cibles du programme de pays</i> | <i>Partenaires</i> | <i>Montants indicatifs des ressources nécessaires par composante du programme</i> |
|---------------------------------|--|--|--|---|
| Population et développement | <p><i>Produit 1 :</i></p> <p>Les institutions nationales produisent, analysent et diffusent des données démographiques servant aux politiques publiques.</p> <p><i>Indicateur de résultats :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'institutions bénéficiant d'un appui pour produire et diffuser des informations sur la population et le développement <p><i>Produit 2 :</i></p> <p>Les organisations de la société civile accèdent à des informations de grande qualité sur les questions de population et de développement et peuvent mener des actions de plaidoyer reposant sur des données probantes.</p> <p><i>Indicateur de résultats :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'organisations qui ont accès à l'information sur la population et le développement et qui en font usage | <p><i>Produit 1 :</i></p> <p>Renforcement des capacités institutionnelles de production, de collecte et d'analyse des informations sur les liens entre population et développement aux fins d'élaborer, d'exécuter et de suivre les politiques publiques de réduction de la pauvreté et de santé en matière de sexualité et de procréation</p> <p><i>Indicateurs de résultats :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'institutions en mesure de produire, de collecter et d'analyser des données démographiques • Nombre d'institutions en mesure d'intégrer la dynamique démographique dans les politiques publiques <p><i>Produit 2 :</i></p> <p>La participation des citoyens est renforcée aux fins d'améliorer l'accès à l'information sur les questions de population et de développement.</p> <p><i>Indicateur de résultats :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ONG en mesure d'accéder à l'information sur la population et le développement et de l'analyser | <p>Ministère de la planification et de l'économie; Comité sur le vieillissement; Institut national de la statistique et du recensement; Université du Costa Rica</p> <p>Organisme national de la jeunesse; Forum de l'immigration; ONG</p> | <p>1,1 million de dollars (600 000 dollars prélevés sur les ressources ordinaires et 500 000 dollars sur d'autres ressources)</p> |

Priorité nationale : Développement durable et équitable profitant à tous

Résultats attendus du PNUAD : D'ici à 2012, a) capacités des institutions publiques et de la société civile renforcées aux fins de créer les conditions d'un développement humain durable et équitable profitant à tous; b) adoption et renforcement des pratiques socioculturelles favorisant et légitimant des relations équitables et non discriminatoires

| <i>Composantes du programme</i> | <i>Résultats attendus, indicateurs de résultats, points de référence et cibles du programme de pays</i> | <i>Produits, indicateurs d'exécution, points de référence et cibles du programme de pays</i> | <i>Partenaires</i> | <i>Montants indicatifs des ressources nécessaires par composante du programme</i> |
|---------------------------------|--|---|---|---|
| Égalité des sexes | <p><i>Produit 1 :</i></p> <p>Les politiques et programmes nationaux contribuent à l'application des lois sur l'égalité et l'équité entre les sexes.</p> <p><i>Indicateur de résultats :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mécanismes créés pour garantir l'égalité et l'équité entre les sexes | <p><i>Produit 1 :</i></p> <p>Les institutions nationales et locales disposent de capacités accrues pour élaborer et exécuter des politiques et des programmes sur l'égalité et l'équité entre les sexes et pour prévenir la violence à l'égard des femmes et la combattre.</p> <p><i>Indicateur de résultats :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de responsables nationaux et locaux en mesure d'élaborer des approches fondées sur l'égalité des sexes | Institut national des femmes; Cour suprême; Assemblée législative | 1 150 000 dollars (550 000 dollars prélevés sur le budget ordinaire et 600 000 dollars sur d'autres ressources) |
| | <p><i>Produit 2 :</i></p> <p>Les organisations de femmes et de la société civile élaborent des pratiques favorisant l'égalité et l'équité entre toutes les personnes.</p> <p><i>Indicateur de résultats :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'organisations qui ont une influence sur la prise de décisions | <p><i>Produit 2 :</i></p> <p>Les institutions nationales disposent de capacités accrues pour analyser les inégalités fondées sur le sexe dans l'élaboration des plans et dans la planification budgétaire et statistique.</p> <p><i>Indicateur de résultats :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'institutions en mesure d'intégrer dans leurs plans opérationnels annuels des mesures spécifiques concourant à l'égalité et l'équité entre les sexes | Justice; Cour des comptes; Ministère du Trésor | Total pour la coordination du programme et l'assistance : 250 000 dollars |
| | | <p><i>Produit 3 :</i></p> <p>Les organisations de femmes et la société civile ont des capacités accrues pour participer à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques et pour plaider en faveur de l'égalité et de l'équité entre les sexes</p> <p><i>Indicateurs de résultats :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'organisations de femmes et de la société civile disposant de capacités renforcées • Nombre d'organisations en mesure de participer à des actions de plaidoyer | Organisations de femmes et de jeunes | |